

Pully: l'affaire Chi-Ming Chu s'enlise

POLÉMIQUE • En août dernier, un habitant de Paudex était interpellé pour avoir écrit un sms sur son vélo. S'estimant brutalisé, il a déposé plainte contre l'Association Police Lavaux. Six mois après, rien n'est réglé. Malgré une tentative de conciliation.

Lausanne Cités s'en était fait l'écho dans son édition du 26 août dernier. Chi-Ming Chu, un ressortissant d'origine asiatique habitant Paudex et vivant depuis près de 40 ans en Suisse, avait été interpellé pour avoir écrit un sms sur son vélo dans la Grand-rue à Lutry. A cette occasion, il s'était fait, selon ses dires et photos à l'appui, molesté par l'agent de l'APOL qui l'avait interpellé.

Deux versions

«Notre agent a agi dans le cadre d'une action préventive face à une personne qui était en infraction avec les règles de circulation routière», expliquait alors Eugène Chollet, commandant de l'Association de Police Lavaux (APOL). «Cette personne n'a pas admis cette action, s'est énervée et a refusé de décliner son identité. Selon la procédure, elle a donc en toute logique été amenée au poste pour un contrôle. Et d'ajouter: «Cette personne n'a pas admis cette action, s'est énervée et a refusé de décliner son identité. Selon la procédure, elle a donc en toute logique été amenée au poste pour un contrôle.» Avant de conclure: «J'ai totale confiance en mon agent. A des fins d'évaluation interne, j'ai toutefois mandaté un expert indépendant pour savoir si la suite de l'action incriminée a été proportionnelle au délit.»

Tournure politique

Le principal intéressé avait lui, et dans un premier temps, exigé d'être reçu par la direction de la police pour être

entendu, dénonçant un délit de faciès et estimant que l'intervention du gendarme ne respectait pas le principe de proportionnalité. Ce qui fut fait. Mais pas comme il le souhaitait: «Je ne tenais pas à porter plainte, mais étant donné la façon dont on m'a traité, je me suis vu dans l'obligation de le faire!»

Suite à cette affaire, initialement divulguée par notre confrère Le Régional, une déferlante de témoignages venait accabler le corps de Police. L'affaire prenait également une tournure politique et quelques édiles déploraient même une mauvaise gestion d'affaires similaires, transformées en des procédures coûteuses et sans fin.

Une longue procédure

Afin de tenter de la clore, une réunion s'est tenue à l'Administration communale de Lutry, le vendredi 5 février dernier, en présence de membres de l'APOL, de son président et de 2 membres du Comité de Direction de l'Association Police Lavaux, ainsi que des avocats des deux parties pour

tenter de trouver une transaction à l'amiable en vue du retrait de la plainte.

Cette réunion n'a pas permis de mettre d'accord les protagonistes de cette affaire. «Les propositions financières émises par la CODIR n'ont pas été acceptables, compte tenu des sommes importantes qui ont déjà été dépensées et aux traumatismes, et autres frais juridiques à prévoir», résume Chi-Ming Chu. «Le traitement de cette affaire n'ayant pas été réglé avec la partialité voulue, je me vois dans l'obligation de poursuivre mon action. Laissons la Justice faire son travail et les Municipalités des 6 communes concernées tirer les enseignements de cette affaire», conclut-il.

L'instruction sur plainte pénale et civile va donc être reprise par le Ministère public dans le cadre d'une procédure dont l'issue demeure incertaine. ■

Philippe Kottelat



Pétition pour le maintien du jazz à la RTS

RADIO-TV • Après la religion, la musique... La RTS n'en finit décidément pas de provoquer la colère de son public, et de susciter le lancement à tout-va de pétitions. Pour protester contre la suppression du jazz à l'antenne, un site internet, intitulé www.soutenonsjazzrts.ch vient en effet de voir le jour.

Car après le coup de rabot annoncé à l'encontre des émissions religieuses en raison de restrictions budgétaires, ce serait au tour de certains programmes de musique de passer à la trappe. Ainsi, la nouvelle grille d'Espace 2 va diminuer drastiquement la présence du jazz à l'antenne, en raison d'une audience largement en-dessous des attentes.

Audience en baisse...

«L'argument de l'audience se justifie, convient Denis Corboz un des trois passionnés à l'origine de

la pétition. Mais il est bon de rappeler que le jazz était diffusé quotidiennement à 18 heures et qu'en 2005 la case horaire a été déplacée à 22h40. Il est logique que l'audience ait fléchi depuis. On pourrait proposer à M. Marchand (NDLR directeur de la RTS) de diffuser du jazz entre 2h et 3h du matin et il pourrait alors dire que l'audience est proche de zéro...!»

En attendant, la pétition cartonne, puisque près de 2000 paraphes ont été récoltés, le tout en moins de deux semaines. ■

Charaf Abdessemed



SOUTENONS JAZZ RTS
www.soutenonsjazzrts.ch

Autres points forts de la région



Renens

L'association Français en Jeu (Fej) recherche des enseignants de français pour adultes migrants. Engagement de plusieurs heures par semaine, pour un an.



Lausanne

La Chinoise Hang Yu est la première lauréate du Prix de Lausanne 2016. Ce concours international de danse attire les jeunes danseurs les plus talentueux du monde.



Lausanne

Avec la Ville de Lausanne et les tl, Taxi Services lance EVE, un site internet destiné à organiser ses trajets et acheter des tickets de spectacles.



Pully

La Ville de Pully procédera à une coupe de bois à l'Est du parc Guillemin du 15 au 19 février. La route sera fermée à la circulation de 8h à 17h.

PUB

PLR
Les Libéraux-Radicaux
Lausanne

Le 28 février, votez

Mathieu **BLANC - HILDBRAND** Pierre-Antoine
à la Municipalité

Votez la liste 5 PLR au Conseil communal www.plrl.ch



Suivez toute l'actualité de Lausanne Cités sur Facebook

www.facebook.com/lausannecites

